Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Rapport annuel de gestion ***13-14***

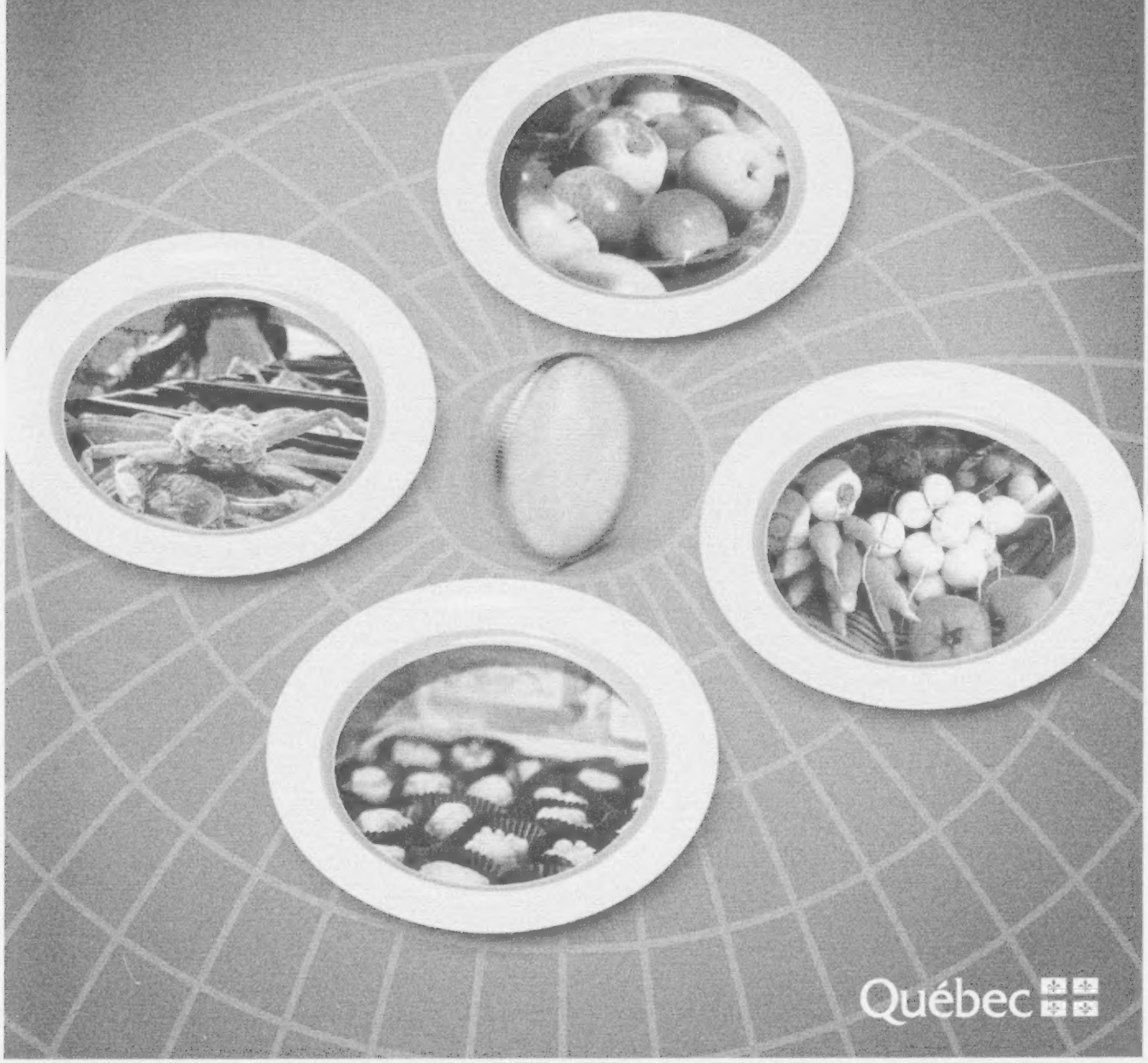

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par la Régie des marchés
agricoles et alimentaires du Québec

Cette publication a été produite par :
Identica, Groupe Cossette Communication
801, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1C1

Cette publication est disponible sur
Internet : www.rmaaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-65594-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-65595-4 (En ligne)
ISBN 978-2-550-65596-1 (Cédérom)
ISSN 1706-9122 Rapport annuel de gestion (Imprimé)
ISSN 1913-7338 Rapport annuel de gestion (En ligne)
ISSN 1929-672X Rapport annuel de gestion (Cédérom)
Gouvernement du Québec, 2014

© Photos : Éric Labonté, MAPAQ

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du parlement
1er étage, bureau 1.30
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le rapport annuel de gestion de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'année se terminant le 31 mars 2014.

Ce rapport a été produit conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Pierre Paradis
Québec, juillet 2014

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de gestion de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, ce rapport présente les résultats atteints par la Régie dans le cadre de son plan stratégique 2006-2009, prolongé jusqu'à l'automne 2014, et de sa déclaration de services aux citoyens ainsi que des renseignements qu'elle doit divulguer notamment quant à ses dépenses et à ses ressources informationnelles. Il fait brièvement état des interventions de la Régie en tant qu'organisme de régulation économique, de surveillance et d'adjudication ainsi que de ses activités en matière de vérification, d'inspection, d'enquête et de gestion des programmes de garantie de responsabilité financière dans les différentes productions agricoles, de la forêt et de la pêche.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,

Françoise Gauthier
Montréal, juillet 2014

Message de la Présidente 7
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 8

Première partie

1. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec 9
1.1 Présentation générale 9
1.1.1 Sa mission 9
1.1.2 Ses fonctions 10
1.2 Sa composition 10
1.2.1 Les membres de la Régie 10
1.2.2 L'organisation administrative 11
1.2.2.1 Le Bureau de la présidente 12
1.2.2.2 Le Secrétariat 12
1.2.2.3 Les Affaires juridiques 12
1.2.2.4 La Direction des analyses et des opérations 12
1.3 Ses ressources 12
1.3.1 Les ressources humaines 12
1.3.2 Les ressources financières 14
1.3.2.1 Politique de financement des services fournis à la clientèle 15
1.3.3 Les ressources informationnelles 16
1.4 Les centres de service 16

Deuxième partie

2. Les faits saillants 2013-2014 17
2.1 Concertation et partenariat 17
2.2 Allègement réglementaire et administratif 18
2.3 Déclaration de services aux citoyens 18
2.4 Inspections des couvoirs 19

Troisième partie

3. Le plan stratégique 20
3.1 Le contexte et les enjeux 20
3.2 Synthèse des résultats du Plan Stratégique 2013-2014 23

Quatrième partie

4. Les résultats 25
4.1 Sommaire des résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens 25
4.2 Le traitement des plaintes concernant les prix de détail du lait 30
4.3 Les interventions de la Régie 30
4.4 Les analyses et les opérations 31
4.4.1 L'inspection des grains 31
4.4.2 Le suivi des déclarations de vente de poussins et de dindonneaux 31
4.4.3 L'inspection des couvoiriers 31

Quatrième partie (suite)

4.4	Les analyses et les opérations (suite)	31
	4.4.4 Les enquêtes	31
	4.4.5 Les programmes de garantie de paiement	31
4.5	Les exigences législatives et gouvernementales	32
	4.5.1 La politique d'accès à l'égalité	32
	4.5.2 La protection des renseignements personnels	33
	4.5.3 L'accès à l'information	34
	4.5.4 La politique linguistique	34
	4.5.5 L'éthique et la déontologie	34
	4.5.6 Le développement durable	34
	4.5.7 Le suivi du rapport du Vérificateur général	34

Cinquième partie

5.	États financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014	35
5.1	Préambule	35

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des effectifs (ETC) de 2011 à 2014	12
Tableau 2	Répartition de l'effectif par groupes d'âge et selon le genre au 31 mars 2014	13
Tableau 3	Prévision des départs à la retraite du 1er avril 2014 au 31 mars 2017	13
Tableau 4	Ressources investies en formation et développement du personnel par catégorie d'emploi en 2013 (année civile)	13
Tableau 5	Évolution des crédits et des dépenses de 2011 à 2014	14
Tableau 6	Évolution des revenus de tarification de 2011 à 2014	15
Tableau 7	Dépenses en matière de ressources informationnelles de 2011 à 2014	16
Tableau 8	Bilan des activités de la Régie lors des séances publiques et plénières de 2011 à 2014	30
Tableau 9	Nombre et valeur des garanties en 2013-2014 pour les différents secteurs	32
Tableau 10	Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi	32
Tableau 11	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014	32
Tableau 12	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014	33
Tableau 13	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	33
Tableau 14	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013	33

Liste des annexes

Annexe 1	Les centres de service	42
Annexe 2	Plan d'organisation administrative en mars 2014	43
Annexe 3	Répartition des activités de la Régie par plan conjoint	44
Annexe 4	Évaluations périodiques planifiées et réalisées de 2010-2011 à 2013-2014	46
Annexe 5	Règles d'éthique et de déontologie de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	48
Annexe 6	Modalités de la reddition de comptes en matière de développement durable	49

Message de la Présidente

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec dépose, comme à chaque année, le bilan de l'ensemble des activités tenues au cours de la dernière année.

Ce document fait état des interventions de la Régie en tant qu'organisme de régulation économique, de surveillance et d'adjudication.

Ce rapport est en quelque sorte un sommaire des activités de la Régie en matière de vérification, d'inspection, d'enquête et de gestion des programmes de garantie de responsabilité financière dans les différentes productions agricoles, de la forêt et de la pêche.

À la lecture de son rapport annuel, vous serez à même de constater que l'année 2013-2014 a été bien remplie pour tout le personnel de la Régie. Le nombre de dossiers inscrits au rôle a connu une augmentation importante. En effet, au cours de la dernière année, il y a eu 309 affaires qui y ont été inscrites ce qui représente une augmentation de 87 % en comparaison avec l'année précédente. Afin d'accélérer le traitement de ces demandes, la Régie, avec l'accord des parties, a rendu 120 décisions sans tenir de séances publiques. La Régie est heureuse de voir, encore une fois cette année, une amélioration dans le délai de publication de ses décisions, la moyenne pour cette année étant de 22 jours.

Une autre amélioration à souligner est celle des demandes de conciliation pour les renouvellements des conventions de mise en marché. Sur onze demandes d'arbitrage de différends, la Régie a donné dix mandats de conciliation. Cinq mandats de conciliation ont permis aux parties de conclure une convention de mise en marché, trois mandats n'ont pas donné les résultats escomptés et ont fait l'objet d'un arbitrage par la Régie, et finalement, deux mandats de conciliation sont toujours en cours.

Les voies et moyens mis en œuvre pour favoriser l'application de méthodes alternatives de règlements de différends donnent des résultats significatifs.

Je tiens à remercier tous les représentants des producteurs, ceux des acheteurs-transformateurs qui ont participé aux activités des comités consultatifs initiés par la Régie. Leur contribution a certainement favorisé l'atteinte de ces résultats.

À la fin de la dernière année, la Régie a vu partir un très précieux collaborateur, soit M. René Cormier. Il a été à son emploi pendant de nombreuses années, y occupant différentes fonctions: gestionnaire, régisseur, vice-président et, depuis 2011, agissait à titre de régisseur contractuel. Je souhaite lui témoigner toute notre reconnaissance pour sa généreuse et intelligente contribution aux travaux de la Régie.

Par ailleurs, deux nouveaux régisseurs ont joint la Régie au cours de la dernière année.

Enfin, je ne peux passer sous silence toute l'appréciation que j'ai pour le travail de mes collègues régisseurs, ainsi que pour celui des autres membres du personnel de la Régie. La qualité de leur travail est certainement responsable de l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport. Je veux les remercier de l'ouverture dont ils ont fait preuve pour intégrer les ajustements que nous avons apportés à nos façons de faire au cours de l'année.

Françoise Gauthier
Présidente

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Ce rapport présente les résultats obtenus par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au regard de ses activités et des objectifs prévus pour l'exercice 2013-2014.

Je déclare que, au meilleur de ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Françoise Gauthier
Présidente

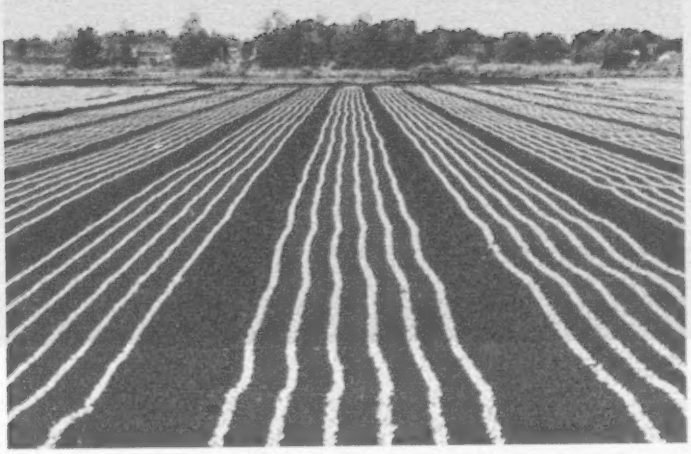

1re partie

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

1.1 Présentation générale

1.1.1 Sa mission

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme institué en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1) (la Loi). Cette loi, qu'elle a la charge d'appliquer, établit les règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée. La Régie est aussi désignée pour voir à l'application de la *Loi sur les producteurs agricoles* (RLRQ, chapitre P-28).

La Régie est mandatée pour régler tout différend pouvant survenir entre les producteurs, les pêcheurs, ou les offices qui agissent en leur nom et les acheteurs représentés ou non par des associations accréditées. Sa mission consiste à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants et la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché des produits visés en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

La Loi met à la disposition des producteurs et des pêcheurs deux principaux outils pour la mise en marché de leurs produits : les chambres de coordination et de développement et les plans conjoints.

Les chambres de coordination et de développement sont gérées par un conseil d'administration composé des représentants de chacun des membres qui la constituent et qui sont engagés soit dans la production, soit dans la mise en marché ou la distribution du produit visé.

Les plans conjoints sont administrés par des offices de producteurs. La Loi accorde à ces offices des pouvoirs leur permettant de réglementer les conditions de production et de mise en marché pour les producteurs ou les pêcheurs et de négocier collectivement les conditions de mise en marché des produits visés avec les personnes impliquées dans cette mise en marché. Ces offices exercent leurs pouvoirs sous la surveillance de la Régie.

La Loi confie à la Régie la responsabilité d'évaluer la performance des plans conjoints et des règlements qui ont été édictés dans le cadre de ceux-ci, à servir les intérêts des producteurs et à assurer une mise en marché efficace et ordonnée. La Loi précise également le pouvoir des personnes impliquées dans la conclusion d'ententes avec d'autres gouvernements ou avec des organismes bénéficiant de pouvoirs délégués par ceux-ci, la conduite d'enquêtes, la gestion des garanties de paiement et l'émission de permis.

1.1.2 Ses fonctions

La Régie déploie ses ressources et son expertise dans l'exercice des fonctions suivantes :

Régulation économique
La Régie prend ou approuve des règlements encadrant la production et la mise en marché des produits agricoles, de la pêche et de la forêt privée. Elle accrédite des associations ou des regroupements pour représenter des acheteurs, des transporteurs ou d'autres personnes intéressées à la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint. Elle émet des avis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) concernant les permis d'exploitation d'usine laitière et de transport de lait. Elle cosigne des ententes fédérales-provinciales visant la production et la mise en marché des produits agricoles et participe à leur mise en place.

Surveillance
La Régie exerce une surveillance quant à l'opportunité, à l'efficacité et à la légalité des interventions réglementaires des offices et des associations accréditées. Elle homologue des conventions de mise en marché intervenues entre les producteurs ou les pêcheurs et les autres intervenants. Elle évalue périodiquement les interventions des offices et assure le respect des exigences législatives et réglementaires relatives à la production et à la mise en marché de produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée.

Résolution de différends
La Régie intervient, sur demande, pour désigner des conciliateurs afin de faciliter le règlement de différends dans la conclusion de conventions de mise en marché. À défaut d'entente, la Régie arbitre les différends après avoir donné aux personnes intéressées l'occasion de présenter leurs observations. Lorsque des différends surviennent dans l'application d'un règlement ou d'une convention de mise en marché, la Régie peut nommer un conciliateur et trancher le différend de la même manière. Elle peut également réaliser des enquêtes et émettre des ordonnances.

Autres interventions
La Régie délivre des permis d'achat et de classement des grains ainsi que des permis aux producteurs de tabac et aux postes de classification d'œufs de consommation. Elle administre des programmes de garantie de paiement dans le secteur du lait, des grains et des bovins. Elle vérifie la conformité des déclarations de transactions laitières par les entreprises ainsi que les activités des couvoirs dans le secteur des œufs d'incubation. Elle effectue également le suivi des registres de vente de poussins à chair et de dindonneaux. Finalement, elle peut procéder à la vérification d'installations, au classement ou à l'inspection du grain, arbitrer les différends touchant la qualité des grains et assurer la formation des classificateurs de grains.

1.2 Sa composition

1.2.1 Les membres de la Régie

La Loi prévoit que la Régie se compose de huit régisseurs dont un président et trois vice-présidents, tous nommés par le gouvernement du Québec. Toutefois, l'article 7.1 de la Loi permet que le gouvernement procède à la nomination de régisseurs supplémentaires s'il juge que l'expédition des affaires de la Régie le requiert. Ainsi, pour la dernière année, la Régie a compté jusqu'à dix régisseurs dont deux régisseurs supplémentaires.

Les régisseurs ont pour tâche principale de traiter les demandes présentées à la Régie. Ils prennent des décisions relativement aux demandes d'homologation de conventions de mise en marché et d'approbation de règlements. Les vice-présidents ont aussi comme fonction de représenter la Régie quant à l'application des ententes fédérales-provinciales de commercialisation. La présidente, en plus de son rôle de régisseuse, est responsable de l'administration et de la direction de la Régie.

Au 31 mars 2014, la Régie était composée des personnes suivantes:

Présidente:	M[me] Françoise Gauthier
Vice-présidents:	M. Gaétan Busque M[me] France Dionne M. Gilles Hains
Régisseurs:	M. Benoît Harvey, régisseur supplémentaire M[me] Louise Cobetto M. Louis-Philippe Paquin M. Daniel Diorio M. André Rivet

1.2.2 L'organisation administrative

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est appuyée par quatre groupes d'employés assumant des fonctions stratégiques: le Bureau de la présidente, le Secrétariat, les Affaires juridiques et la Direction des analyses et des opérations.

PLAN D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE[1]

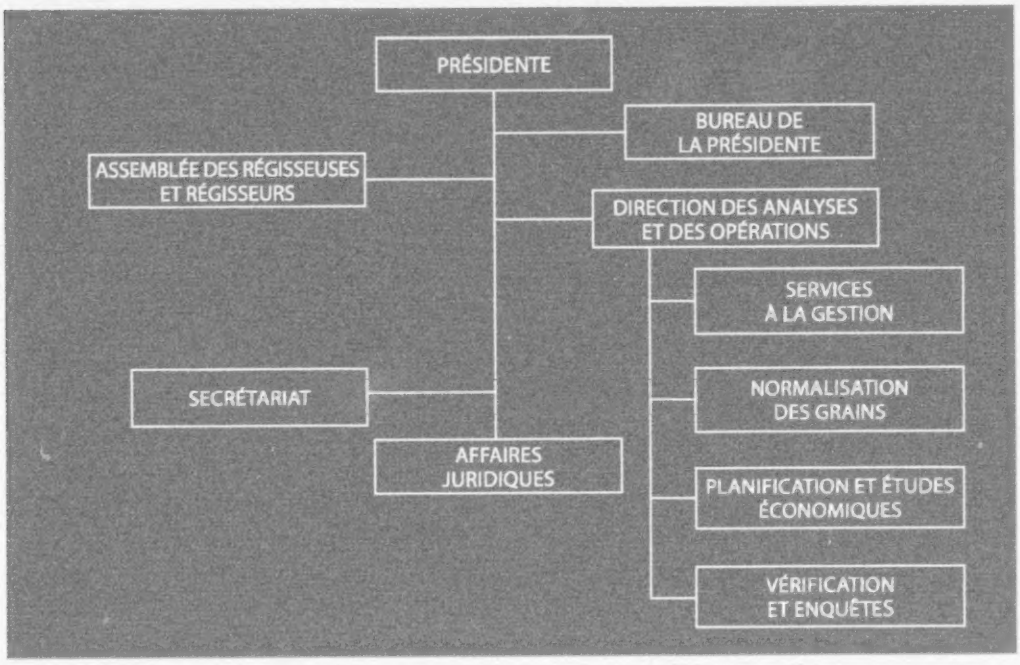

[1] Le plan d'organisation administrative détaillé se trouve à l'annexe 2.

1.2.2.1 Le Bureau de la présidente

Ce service assume un rôle administratif quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et assiste la présidente et les gestionnaires dans la prise de décisions.

1.2.2.2 Le Secrétariat

Le Secrétariat fait office de greffe et assure le bon fonctionnement des séances de la Régie, coordonne le traitement des demandes qui lui sont adressées et prend en charge les travaux ou mandats découlant des décisions de la Régie.

1.2.2.3 Les Affaires juridiques

Les juristes bénéficient d'une délégation du ministre de la Justice pour l'application de la *Loi sur les règlements* dans le cadre du processus d'approbation, par la Régie, des règlements pris par les offices et les associations accréditées. De plus, ils fournissent une expertise juridique aux régisseurs et à la Régie. Finalement, les juristes de ce groupe représentent la Régie lorsque les décisions qu'elle rend sont soumises au pouvoir de surveillance et de contrôle des tribunaux supérieurs.

1.2.2.4 La Direction des analyses et des opérations

Les responsabilités de la Direction des analyses et des opérations consistent à appuyer les régisseurs dans l'exercice de leurs fonctions et à réaliser les analyses utiles à la prise de décisions dans les différents secteurs de l'activité agroalimentaire, de celle liée à la forêt privée et à la pêche.

De plus, cette direction assure l'application de différents règlements et conventions concernant notamment la vérification des transactions laitières, des activités des couvoirs dans le secteur des œufs d'incubation et des poussins à chair et la gestion des programmes de garantie de paiement dans les secteurs du lait, des grains et des bovins. Elle vérifie l'application de certains règlements encadrant la mise en marché des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée en faisant des inspections, des vérifications et des enquêtes sur décision de la Régie. Elle s'occupe également de l'émission des permis et surveille l'application du système de classification et des normes de qualité du grain.

1.3 Ses ressources

1.3.1 Les ressources humaines

Pour des raisons d'efficacité, et compte tenu de la taille réduite de son organisation, la Régie a conclu une entente de services avec le MAPAQ et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en matière de relations de travail et pour la réalisation de certaines tâches administratives de dotation et de rémunération. Elle peut également disposer de leur soutien en matière de gestion des ressources financières et matérielles.

Tableau 1 : Évolution des effectifs (ETC) de 2011 à 2014

Effectifs	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cadres	1,8	1,0	1,7
Fonctionnaires	16,6	15,7	14,2
Professionnels et conseillers juridiques	12,8	13,0	12,9
Régisseurs	9,0[2]	8,2[2]	8,5[3]
Total engagé	**40,2**	**37,9**	**37,3**
Effectifs autorisés	**44,0**	**44,0**	**42,0**

[2] Un régisseur à temps partiel n'est pas inclus dans les statistiques.

[3] Un régisseur à temps partiel est inclus dans les statistiques de 2013-2014.

Tableau 2 : Répartition de l'effectif par groupes d'âge et selon le genre au 31 mars 2014

Genre	<35 ans	35 à 54 ans	55 ans et +
Hommes	1	4	9
Femmes	2	19	5
Total	**3**	**23**	**14**

Tableau 3 : Prévision des départs à la retraite du 1er avril 2014 au 31 mars 2017[4]

Catégorie d'emploi	Nombre	Pourcentage
Personnel de direction	1	50 %
Personnel professionnel	2	15 %
Personnel technicien	2	18 %
Personnel de bureau	0	0 %
Total	**5**	**18 %**

[4] Excluant les régisseurs et le personnel occasionnel.

Formation et développement

La Régie a soutenu le développement des connaissances en y consacrant 2 % de sa masse salariale en 2013. De plus, elle favorise les liens entre les régisseurs et les professionnels afin d'améliorer la circulation de l'information et le transfert des connaissances. L'essentiel des dépenses de formation découle du suivi des secteurs de la production agricole, de la forêt et de la pêche, du programme d'accueil gouvernemental pour les nouveaux employés de la fonction publique, de la participation à des congrès, des colloques, des tables de législation et à des formations obligatoires des différents ordres professionnels.

Tableau 4 : Ressources investies en formation et développement du personnel par catégorie d'emploi en 2013 (année civile)

Catégorie d'emploi	Jours	Dépenses totales $[5]
Personnel de direction et régisseurs	27,4	24 823
Personnel professionnel	37,1	20 612
Personnel technicien	14,9	2 915
Personnel de bureau	0,0	0
Total	**79,4**	**48 350**

[5] Ces montants incluent les traitements.

1.3.2 Les ressources financières

Les crédits alloués à la Régie font partie de l'enveloppe budgétaire globale du MAPAQ et du plan annuel de gestion des dépenses de ce dernier. Cependant, la Régie administre elle-même son budget et perçoit des revenus autonomes de produits et services fournis à sa clientèle, soit la vérification des transactions laitières, la vérification des activités des couvoirs dans le secteur des œufs d'incubation et des poussins à chair, la gestion des programmes de garantie de paiement, l'émission de permis, les services à l'industrie céréalière, les enquêtes ainsi que les frais exigibles pour l'obtention de documents.

Tableau 5: Évolution des crédits et des dépenses de 2011 à 2014

Crédits et dépenses	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Budget alloué sans immobilisation	$	$	$
Rémunération	3 661 853	3 551 319	3 301 200
Fonctionnement	1 132 900	1 307 200	1 383 604
Amortissement et créances douteuses	46 262	45 000	45 000
	4 841 015	**4 903 519**	**4 729 804**
Revenus autonomes	872 851	838 534	901 475
Dépenses	$	$	$
Rémunération	3 362 974	3 327 152	3 259 285
Fonctionnement	1 093 741	1 006 039	978 470
Créances douteuses et autres provisions	1 262	0	7 235
Amortissement	28 896	22 926	19 358
	4 486 873	**4 356 117**	**4 264 348**
Surplus en fin d'exercice[6]	**354 142**	**547 403**	**465 455**
Moins suspension de droits d'engager appliquée	**(186 500)**	**(525 329)**	
Surplus	167 642	22 073	465 455
Dépenses en immobilisation	20 753	6 462	26 008

[6] Les surplus dégagés découlent principalement des crédits non dépensés au chapitre de la conciliation, de la réduction des recours à des services externes et des variations des dépenses en frais de déplacement tel qu'imposé par le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi qu'à des travaux de réaménagement au siège social reportés à l'exercice 2014-2015.

1.3.2.1 Politique de financement des services fournis à la clientèle

La tarification est établie par règlement et est spécifique aux différents programmes.

Tableau 6: Évolution des revenus de tarification de 2011 à 2014

Produits et services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Permis/Droits exigibles	$	$	$
Acheteurs de grains et de bovins	237 024	233 650	218 758
Maisons d'enchères d'animaux vivants	1 080	966	1 159
Postes de classification d'œufs	1 827	1 826	1 910
Études de dossiers – marchands de lait	9 000	10 320	10 062
Services	$	$	$
Frais exigibles divers	27 620	21 680	33 682
Enquêtes	0	29 858	21 229
Vérification des transactions laitières	525 589	483 860	528 691
Surveillance des activités des couvoirs	0	0	18 150
Secteur des grains	$	$	$
Formation	53 401	35 342	49 334
Échantillons et inspections	11 261	13 460	11 372
Programmes et guides	1 452	3 947	2 957
Sous-total	**868 254**	**834 909**	**897 304**
Intérêts	729	654	658
Recouvrements	3 868	2 971	3 513
Grand total des revenus	**872 851**	**838 534**	**901 475**

1.3.3 Les ressources informationnelles

La Régie a sécurisé ses opérations informatiques ainsi que la mise à niveau de son expertise en concluant une entente de services avec La Financière agricole du Québec. Cette entente lui donne accès à une équipe pluridisciplinaire qui soutient ses activités informationnelles quotidiennes et assure la sécurité de l'information. De plus, une firme externe assure le développement d'applications spécifiques.

La Régie dispose d'un parc informatique d'un niveau technologique suffisant pour assurer une utilisation efficace des outils informatiques dont les employés font usage. Son plan d'acquisition d'équipements et de logiciels permet le maintien d'un parc fonctionnel et la mise à jour des outils de bureautique et d'informatique.

Tableau 7 : Dépenses en matière de ressources informationnelles de 2011 à 2014[7]

Dépenses	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Montant	154 358 $	146 313 $	126 114 $
En pourcentage des dépenses totales autres que rémunération	13,9 %	14,1 %	12,7 %

[7] Comprend l'acquisition et l'entretien d'équipements, de logiciels et les coûts de développement de système.

1.4 Les centres de service

Le siège social de la Régie est situé au 201, boulevard Crémazie Est, à Montréal. De plus, la Régie dispose d'un deuxième bureau au 1400, boulevard de la Rive-Sud, à Lévis. Quelques employés du Service de normalisation des grains sont localisés aux centres de service de Nicolet et de Saint-Hyacinthe (Annexe 1).

2e partie

Les faits saillants 2013-2014

Introduction

Au cours de l'année 2013-2014, la Régie a vu le nombre de dossiers inscrits au rôle croître de façon considérable. En effet, 309 affaires y ont été inscrites ce qui signifie une augmentation de 87 % en comparaison avec l'année 2012-2013. Cette augmentation est certainement en lien avec la décision de la Cour d'appel du Québec[8] qui a confirmé les pouvoirs de la Régie de décider de l'exigibilité d'une somme et d'en ordonner le paiement. Afin d'accélérer le traitement des dossiers, la Régie, avec l'accord des parties, a rendu 120 décisions sans tenir de séances publiques. Il faut souligner que 99 demandes soumises à la Régie ont été réglées avant la tenue d'une séance publique.

2.1 Concertation et partenariat

La Régie privilégie l'échange d'information entre les différents intervenants pour augmenter le nombre des affaires qui se règlent sans nécessiter son intervention. Dans une perspective de favoriser la concertation et le partenariat, la Régie encourage la tenue de conférences administratives, de conférences préparatoires et de gestion et le recours à la conciliation.

Les conférences administratives permettent à la Régie d'initier des échanges entre les intervenants d'un secteur ciblé afin de prévenir les difficultés pouvant subvenir dans la mise en marché. En 2013-2014, il y a eu deux conférences administratives, l'une pour le secteur de la volaille et l'autre pour celui de la pêche aux crevettes de la Ville de Gaspé.

Les conférences préparatoires ou de gestion sont organisées afin de faciliter le traitement des affaires inscrites au rôle de la Régie. En 2013-2014, la Régie a fixé 97 conférences préparatoires ou de gestion dans 77 dossiers.

[8] *Fédération des producteurs acéricoles du Québec c. André Turgeon et autres*, 2013 QCCA 1565.

La conciliation facilite la négociation des conditions de production et de mise en marché. Cette étape préalable à l'arbitrage des différends a été utilisée dans la négociation de dix conventions de mise en marché. Parmi ces dix mandats de conciliation, il y en a eu trois pour lesquels la conciliation n'a pas porté ses fruits. Deux mandats de conciliation sont toujours actifs et cinq ententes ont été signées par les parties, évitant ainsi l'arbitrage de différends.

Le comité de liaison initié par la Régie en 2012-2013 et composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC) et de la Régie a mandaté deux groupes de travail pour lui présenter des recommandations sur des sujets soumis à son attention.

Le 29 avril 2013, le groupe de travail sur le service de conciliation et de médiation a remis un rapport d'étape dans lequel il recommande la suspension de ses travaux portant sur l'implantation d'un service permanent de médiation à la Régie. En effet, compte tenu du contexte budgétaire du gouvernement du Québec, la Régie ne peut se doter d'un service permanent de médiation à court terme. Le groupe de travail reprendra les travaux notamment au titre de la révision des profils et de la liste des conciliateurs agréés par la Régie ainsi qu'au titre des activités visant à favoriser un plus grand recours à la conciliation et à la négociation raisonnée.

Le deuxième groupe de travail, qui s'est réuni à quatre reprises, formule des recommandations quant au mode de traitement des demandes soumises à la Régie. Les recommandations du groupe, formé de dix représentants des différents secteurs de la production, de la pêche et de la transformation, pourront être incorporées dans les règles de procédure de la Régie.

La Régie entretient des liens auprès de différents organismes de règlementation du Canada et des États-Unis. Il est à souligner qu'à l'été 2014, le Québec sera l'hôte de la 78e conférence annuelle de l'« *International Association of Milk Control Agencies* (IAMCA) » dont l'organisation a été confiée à la Régie.

2.2 Allègement réglementaire et administratif

Depuis 2004, alors qu'il y avait 521 règlements, la Régie a encouragé les offices de producteurs à entamer un processus de révision et d'allègement réglementaire de la production et de la mise en marché des produits visés par un plan conjoint. Ce processus de révision a donné de bons résultats, mais le nombre de règlements tend à se stabiliser. Il était de 286 en 2013-2014.

Les coûts du fardeau administratif des entreprises, notamment reliés à l'émission de permis et de cautionnements, ont été réduits de près de 5 % durant la dernière année. Ces réductions résultent de la révision des processus administratifs et de l'utilisation accrue des technologies de l'information. Des diminutions additionnelles du fardeau administratif sont envisagées avec une révision des seuils d'application de certains règlements.

2.3 Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens précise les engagements pris par la Régie afin d'offrir un service de qualité.

Les engagements de la Régie ciblent l'accessibilité, la célérité et la qualité.

Pour ce qui est de l'engagement relatif à l'accessibilité, la Régie privilégie son site Internet comme véhicule de communication pour toute information à caractère public et s'assure d'une logistique efficace favorisant un déroulement équitable et harmonieux des séances publiques. De plus, la Régie se soucie de motiver ses décisions en utilisant un langage clair, précis et simple et de les transmettre rapidement aux personnes intéressées.

L'engagement en matière de célérité s'est traduit en 2013-2014 par un délai moyen de publication des décisions de 22 jours par rapport à la cible établie de 60 jours. De plus, l'engagement de la Régie à expédier aux personnes visées, au moins dix jours avant la date fixée, l'avis de convocation à la séance publique a été largement respecté. Le calendrier des séances publiques est diffusé sur le site Internet de la Régie.

Afin de respecter son engagement de qualité, la Régie maintient et développe un haut niveau d'expertise en encourageant la formation continue de son personnel et sa participation à des séances d'information, colloques et assemblées générales des producteurs ou des membres des associations qui œuvrent dans les mêmes secteurs d'activité.

2.4 Inspections des couvoirs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis fin à son intervention de surveillance de la Politique nationale de contingentement de la production des œufs d'incubation de poulet à chair. Une entente est intervenue entre le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Ce travail d'inspection chez cinq couvoiriers et de compilation des données est maintenant effectué par les employés du service de la normalisation des grains. Un rapport final ne contenant aucune information nominative est remis au Syndicat ainsi qu'à l'Office des producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

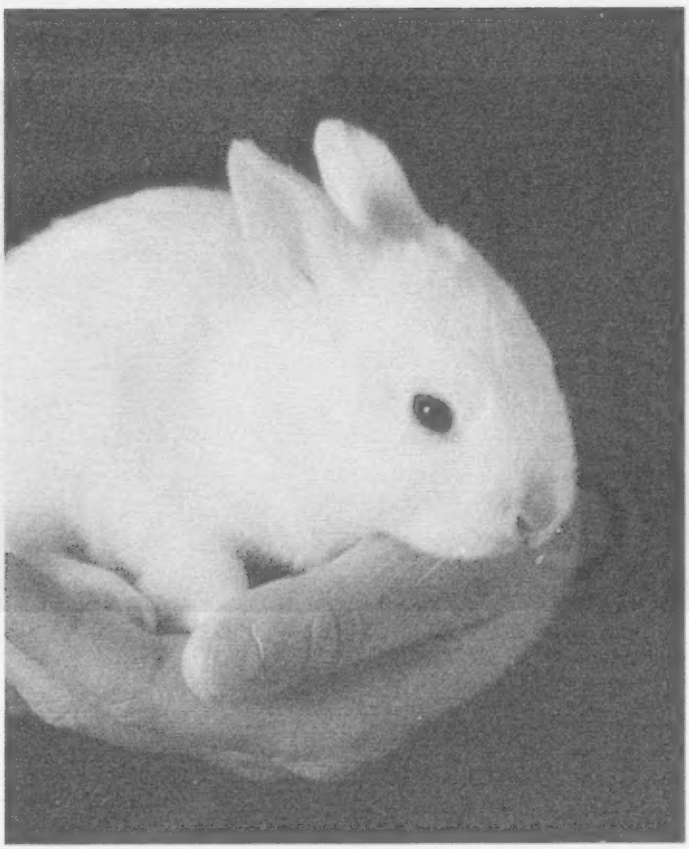

3e partie

Le plan stratégique

Introduction

Avant de compléter et de transmettre au gouvernement son nouveau plan stratégique, la Régie souhaite harmoniser celui-ci avec les orientations ministérielles. La Régie prolonge donc son actuel plan stratégique jusqu'à l'automne 2014.

3.1 Le contexte et les enjeux

La mise en marché collective constitue, avec le financement, les assurances agricoles et la protection du territoire et des activités agricoles, un des principaux instruments de la politique agricole québécoise.

On dénombre actuellement seize plans conjoints dans le secteur agricole, quatre dans le secteur des pêches et quatorze dans le secteur de la forêt privée. De plus, la Chambre de coordination et de développement formée pour améliorer les conditions de mise en marché des fraises et des framboises continue ses activités. Les producteurs et les pêcheurs visés par les plans conjoints retirent annuellement du marché, des recettes monétaires de plus de 5 milliards de dollars.

Un système en recherche d'équilibre

Le plan conjoint constitue un mode de régulation des relations entre les producteurs ou les pêcheurs et les intervenants dans la mise en marché. D'une part, par son caractère collectif et obligatoire, et parce qu'il réglemente certaines conditions de production, il influence les relations entre les producteurs ou les pêcheurs eux-mêmes. D'autre part, en renforçant leur pouvoir de négociation, il conditionne les rapports commerciaux avec les acheteurs et les autres intervenants impliqués dans la mise en marché. L'exercice des pouvoirs accordés en vertu d'un plan conjoint doit tenir compte du contexte dynamique et concurrentiel du secteur concerné.

La Régie doit assurer par ses interventions, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public, le bon usage des outils et des pouvoirs que confère la Loi aux offices ainsi que l'équilibre nécessaire pour que le système de mise en marché serve les intérêts des différents intervenants.

Le diagramme suivant illustre les rapports qui existent entre les différents intervenants dans la mise en marché et les liens entre les différents maillons de cette filière.

Le système de mise en marché collective

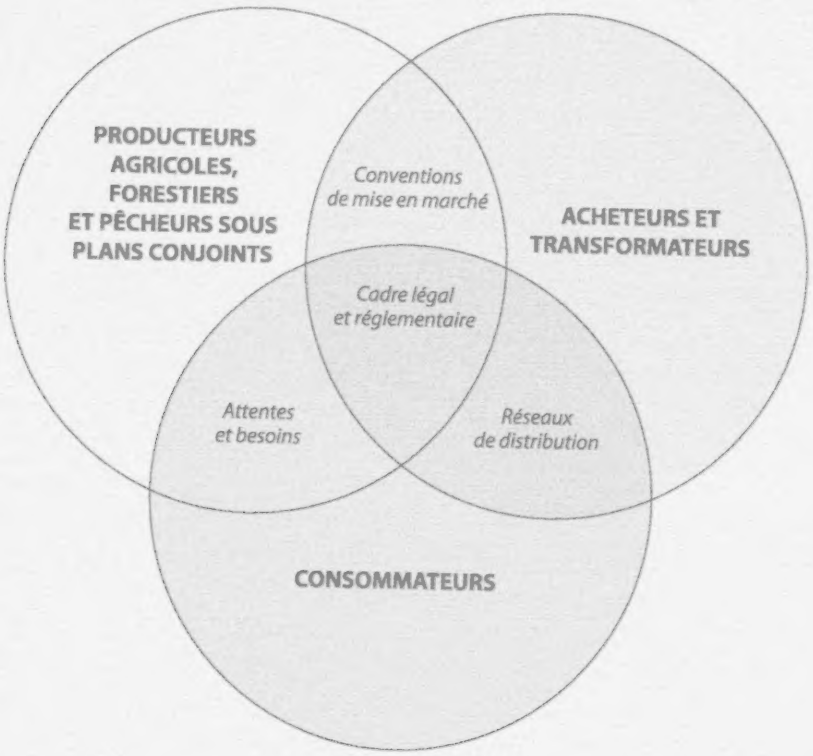

L'évolution des marchés

L'environnement dans lequel évolue le secteur agroalimentaire et celui de la pêche et de la forêt privée change rapidement. Certains phénomènes à la base de ces changements ont un impact déterminant sur les activités de la Régie puisqu'ils influencent les marchés et affectent les relations entre les intervenants. Ces principaux phénomènes sont la concentration des entreprises, l'ouverture des marchés et la mondialisation.

La libéralisation croissante des échanges commerciaux et le contexte plus ouvert et concurrentiel des marchés qui en résulte accentuent le rôle de régulation économique que doit exercer la Régie dans la mise en marché collective pour permettre un partage équilibré des revenus du marché des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt privée. Cette régulation économique est d'autant plus nécessaire lorsqu'on considère que ces secteurs sont caractérisés par la présence d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises de production qui opèrent dans un environnement où les acheteurs sont généralement peu nombreux, de grande taille et réalisant souvent des activités commerciales sur la scène canadienne et internationale.

Depuis le début de leur existence, les plans conjoints ont permis aux producteurs et aux pêcheurs de négocier les conditions et les modalités de mise en marché de leurs produits avec les acheteurs afin d'obtenir un meilleur revenu du marché. Mais, au cours des prochaines années, l'ouverture des marchés et la féroce concurrence qui en résulte ajoutent une pression à la baisse sur les prix de revient des transformateurs. Dans certains cas, la dynamique des relations d'affaires entre les producteurs et les acheteurs devra être revue et s'exercer différemment. Les entreprises visées par des plans conjoints devront composer avec cette nouvelle conjoncture des marchés par l'exploration de formes nouvelles de concertation voire d'alliances où chaque partie trouvera ses avantages et son profit. La simplification des règles d'approvisionnement et la structuration de l'offre constituent également des pistes à envisager.

La mondialisation se traduit non seulement par un bouleversement des échanges commerciaux, mais aussi par une multitude de règles et de mesures qui ont des effets sur les politiques agricoles internes. Au Canada et au Québec, ces règles et mesures affectent, entre autres, les plans nationaux de commercialisation mis en place depuis des décennies et exigent des gouvernements qu'ils favorisent leur adaptation de façon continue. En tant que signataire des ententes nationales de commercialisation dans le secteur agricole, la Régie doit, de concert avec les autres instances, s'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte.

Dans ce contexte, et en fonction de sa mission et de sa vision, la Régie a identifié les objectifs suivants comme moteur de son action :

- développer la mise en marché en concertation et en partenariat ;
- adapter l'environnement réglementaire et conventionnel à la dynamique des marchés ;
- moderniser ses interventions pour la performance globale du système.

3.2 Synthèse des résultats du Plan stratégique 2013-2014

OBJECTIF : INITIER DES ÉCHANGES ENTRE LES INTERVENANTS AFIN DE PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS POUVANT SURVENIR DANS LA MISE EN MARCHÉÉ

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Nombre de rencontres administratives initiées par la Régie	2 / année	1	2	2
2 : Nombre de litiges répétitifs solutionnés par voie de concertation	1/ année	-	-	-

OBJECTIF : PRIVILÉGIER LES MÉTHODES ALTERNATIVES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE LITIGES DÉCOULANT DE L'APPLICATION DU PLAN CONJOINT

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Nombre de litiges réglés avant décision	15 % / année	35 %	26 %	32 %
2 : Nombre d'affaires entendues ayant fait l'objet d'une conférence préparatoire	20 % / année	83 %	62 conférences	97 conférences
3 : Nombre de litiges soumis à la conciliation (arbitrage seulement de conventions de mise en marché)	20 % / année	50 %	33 %	90 %

OBJECTIF : FAVORISER, DE CONCERT AVEC LES OFFICES, L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONVENTIONNEL DÉCOULANT DE L'APPLICATION DES PLANS CONJOINTS

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Nombre d'offices ayant entrepris ou poursuivi une révision de leur réglementation	7 / année	3	3	1
2 : Nombre de règlements révisés, fusionnés ou abrogés	20 % / année	0,1 %	3 %	0 %

OBJECTIF : RÉDUIRE LES CONTRAINTES ET LES COÛTS DE TOUS LES INTERVENANTS CONCERNÉS POUR ASSURER LEUR COMPÉTITIVITÉ

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de contraintes et réduction du coût des formalités administratives	Réduction de 20 % d'ici avril 2015	30 %	4 %	5 %

OBJECTIF : ANALYSER LES DEMANDES D'APPROBATION DE RÈGLEMENTS ET D'HOMOLOGATION DE CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ EN TENANT COMPTE, NOTAMMENT, DU CONTEXTE DYNAMIQUE ET CONCURRENTIEL DES MARCHÉS VISÉS

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre de réglements et de conventions analysés selon ce contexte spécifique	100 % / année	100 %	100 %	100 %

OBJECTIF : SOUTENIR LES INTERVENANTS DANS L'ANALYSE ET LE CHOIX D'INDICATEURS SIGNIFICATIFS PERMETTANT D'ÉVALUER OBJECTIVEMENT LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS DANS LA MISE EN MARCHÉ

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre d'offices s'étant dotés d'indicateurs	33 d'ici avril 2008	Réalisé	Réalisé	Réalisé

OBJECTIF : CONTRIBUER AU POSITIONNEMENT DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC DANS L'ÉVOLUTION DES ACCORDS NATIONAUX DE COMMERCIALISATION

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Participation aux travaux des comités nationaux	Participation à 90 % des rencontres des comités	Réalisé	Réalisé	Réalisé

OBJECTIF : ASSURER UNE INTERACTION EFFICACE ENTRE LES RÉGISSEURS, LES JURISTES ET LES ANALYSTES AFIN DE FACILITER L'ACQUISITION ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES NÉCESSAIRES AU MAINTIEN ET AU RENOUVELLEMENT DE L'EXPERTISE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Création d'équipes de travail	3 équipes de travail	Aboli	–	–
2 : Nouveaux outils de soutien et systèmes mis en place	D'ici avril 2009	Réalisé	Réalisé	Réalisé
3 : Investissements en formation	2,5 % de la masse salariale	3 %	2 %	2 %
4 : Mesure du degré de satisfaction des employés quant au niveau des connaissances acquises	Taux de satisfaction de 85 %	n. d.	n. d.	n. d.

OBJECTIF : AFFECTER LES RESSOURCES DE MANIÈRE À ASSURER LA RÉALISATION DES MANDATS PRIORITAIRES DE LA RÉGIE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Élaboration d'un plan pluriannuel de main-d'œuvre	Échéancier décembre 2006	Réalisé	Réalisé	Réalisé
2 : Révision des offres de services des juristes et des analystes	Échéancier mars 2007	Reporté	Reporté	Reporté

OBJECTIF : CONSOLIDER LES PROCÉDÉS ET SYSTÈMES D'INFORMATION QUI SUPPORTENT LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DES DEMANDES ADRESSÉES À LA RÉGIE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
1 : Mesure des délais de traitement interne des demandes	165 jours	325 jours	258 jours	267 jours
2 : Mesure périodique du niveau de satisfaction des usagers de systèmes et outils de travail	Taux de satisfaction de 85 % d'ici avril 2009	Reporté	Reporté	Reporté

OBJECTIF : RÉDUIRE LE TEMPS REQUIS POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Mesure des délais de production des décisions	60 jours	49	33	22

OBJECTIF : RÉVISER LA GRILLE DE TARIFICATION AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LE COÛT DE REVIENT DES SERVICES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au budget de dépenses alloué en début d'année	n.d.	23 %	21 %	23 %

OBJECTIF : MAINTENIR UN HAUT TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Indicateur : Taux de satisfaction mesuré par sondage	Maintenir le taux de satisfaction de 95 %	n. d.	n. d.	n. d.

OBJECTIF : SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPER LES SERVICES EN LIGNE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Nouveaux services disponibles en ligne	Tous les formulaires pouvant être complétés en ligne d'ici avril 2009	35 %	35 %	35 %

OBJECTIF : MODERNISER LE SITE INTERNET DE LA RÉGIE

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Indicateur : Mise en place d'un nouveau site	Échéancier : avril 2007	Réalisé	Réalisé	Réalisé

4e partie

Les résultats

4.1 Sommaire des résultats du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens

Le Plan stratégique 2006-2009 prolongé jusqu'à l'automne 2014 et la Déclaration de services aux citoyens de la Régie sont disponibles sur le site Internet de la Régie. Les grands objectifs poursuivis dans le cadre de la déclaration de services ont été intégrés au plan stratégique. Les résultats du plan sont présentés ci-après.

Orientation 1 : Favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants dans le développement du système de mise en marché

AXE 1 : L'appui à la concertation

OBJECTIF : Initier des échanges entre les intervenants afin de prévenir les difficultés pouvant survenir dans la mise en marché

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombre de rencontres administratives initiées par la Régie	2 par année	1	2	2
Nombre de litiges répétitifs solutionnés par voie de concertation	1 par année	0	0	0

AXE 2 : L'accompagnement des intervenants

OBJECTIF : Privilégier les méthodes alternatives de règlement des différends afin de réduire le nombre de litiges découlant de l'application des plans conjoints

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombre de litiges réglés avant décision[9]	15 % par année	35 % (58/165)	26 % (36/136)	32 % (99/309)
Nombre d'affaires entendues ayant fait l'objet d'une conférence préparatoire[10]	20 % par année	83 % (55/66)	62 conf. n. d.	97 conf. n. d.
Nombre de litiges soumis à la conciliation[11]	20 %	50 % (2/4)	50 % (2/4)	90 % (10/11)

[9] Les litiges réglés avant décision peuvent être différents de ceux inscrits au rôle

[10] Depuis 2012-2013, la statistique des conférences préparatoires ne permet pas de mesurer cet indicateur, car la Régie peut organiser un traitement regroupé des affaires. Cependant, il y a eu 97 conférences préparatoires en 2013-2014.

[11] Ce nombre concerne uniquement les arbitrages de convention de mise en marché.

Orientation 2 : Adapter l'environnement réglementaire et conventionnel de la mise en marché collective dans chaque secteur visé

AXE 1 : L'adaptation du cadre réglementaire et conventionnel

OBJECTIF 1 : Favoriser, de concert avec les offices, l'amélioration de l'efficacité du cadre réglementaire et conventionnel découlant de l'application des plans conjoints

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombre d'offices ayant entrepris ou poursuivi une révision de leur réglementation	7 par année jusqu'en avril 2013	3	3	1
Nombre de règlements révisés, fusionnés ou abrogés	20 % par année jusqu'en avril 2013	1 % (3/300)	3 % (9/296)	0 % (1/287)

OBJECTIF 2 : Réduire les contraintes et les coûts de tous les intervenants concernés pour assurer leur compétitivité

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombres de contraintes éliminées et réduction des coûts des formalités administratives	Réduction de 20 % du coût des formalités d'ici avril 2015	30 %	4 %	5 %

AXE 2 : La surveillance de l'application du cadre réglementaire et conventionnel

OBJECTIF 1 : Analyser les demandes d'approbation de règlements et d'homologation de conventions de mise en marché en tenant compte, notamment, du contexte dynamique et concurrentiel des secteurs visés

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombre de règlements et de conventions analysés selon ce contexte spécifique[12]	100 % à compter de 2007-2008	100 %	100 %	100 %

[12] La Régie s'est dotée d'un cadre d'analyse des conventions de mise en marché et de transport du bois. Pour les secteurs agricoles et des pêches, la Régie a déterminé qu'elle ne pouvait établir un cadre général d'analyse, les dispositions étant trop spécifiques à chaque secteur. Toutes les analyses préalables à l'approbation des règlements et à l'homologation des conventions se font avec l'objectif de tenir compte du contexte dynamique et concurrentiel des secteurs visés.

OBJECTIF 2 : Soutenir les intervenants dans l'analyse et le choix d'indicateurs significatifs permettant d'évaluer objectivement la pertinence et l'efficacité des interventions dans la mise en marché

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nombre d'offices s'étant dotés d'indicateurs[13]	Tous les offices (33) d'ici avril 2008	Réalisé	Réalisé	Réalisé

[13] Un cadre de référence a été développé en 2006-2007 par la Régie et soumis à la consultation des offices et des acheteurs. Le cadre d'évaluation des interventions des offices dans la mise en marché adopté par la Régie est entré en vigueur le 1er avril 2008. Tous les offices appelés à rendre compte de leurs interventions devant la Régie doivent se doter d'indicateurs.

AXE 3 : Les ententes nationales de commercialisation

OBJECTIF : Contribuer au positionnement des intérêts du Québec dans l'évolution des ententes nationales de commercialisation

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Participation aux travaux des comités nationaux[14]	Participation à 90 % des rencontres des comités	Réalisé	Réalisé	Réalisé

[14] En plus de participer régulièrement aux rencontres organisées par les offices nationaux, la Régie a été, encore cette année, très active dans le cadre des travaux de l'Association nationale des régies agricoles et agroalimentaires (ANRAA).

Orientation 3 : Consolider et développer l'expertise de la Régie et optimiser ses façons de faire dans une perspective d'amélioration de la qualité des services

AXE 1 : La pérennité et le développement des compétences de la Régie

OBJECTIF : Assurer une interaction efficace entre les régisseurs, les juristes et les analystes afin de faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances nécessaires au maintien et au renouvellement de l'expertise

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Création d'équipes de travail	3 équipes à partir de 2006	Aboli[15]	–	–
Nouveaux outils de soutien et systèmes mis en place	Échéancier : avril 2009	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Investissements en formation	2,5 % de la masse salariale	3 %	2 %	2 %
Mesure du degré de satisfaction des employés quant au niveau de connaissances acquises	Taux de satisfaction de 85 % d'ici avril 2009	n. d.	n. d.	n. d.

[15] Un nouveau système de gestion du rôle a été implanté et la Régie a procédé à la révision du processus de cheminement des dossiers de séances publiques.

AXE 2 : La planification des ressources humaines

OBJECTIF : Affecter les ressources de manière à assurer la réalisation des mandats prioritaires de la Régie

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Élaboration d'un plan pluriannuel de main-d'œuvre[16]	Échéancier : décembre 2006	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Révision des offres de services des juristes et des analystes[17]	Échéancier : mars 2007	Reporté	Reporté	Reporté

[16] Réalisé en 2007-2008.

[17] Considérant les nombreux changements qui sont survenus au sein de son organisation, la Régie a reporté la révision des offres de services afin de tenir compte du futur plan stratégique.

AXE 3 : L'optimisation des façons de faire

OBJECTIF 1 : Consolider les procédés et systèmes d'information qui supportent le traitement et le suivi des demandes adressées à la Régie

Indicateurs	Cibles	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Mesure des délais de traitement interne des demandes	165 jours[18]	325 jours[19]	258 jours[19]	267 jours[19]
Mesure périodique du niveau de satisfaction des usagers des systèmes et outils de travail	Taux de satisfaction de 85 % d'ici avril 2009	Reporté	Reporté	Reporté

[18] La cible de 165 jours a été établie pour correspondre au délai moyen observé au cours des cinq années précédentes. Ce délai tient compte de l'ensemble des dossiers inscrits au rôle incluant ceux ayant fait l'objet d'une entente à l'amiable. Or, depuis 2006-2007, la Régie a choisi d'établir l'indicateur sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'une décision de la Régie ce qui exclut les dossiers réglés hors cour. Ces dossiers représentent environ 40 % des demandes traitées par la Régie annuellement et nécessitent un temps de traitement beaucoup plus court. Conséquemment, la cible prévue de 165 jours ne correspond plus à l'indicateur et devra être revue lors du prochain plan stratégique.

[19] Au cours des trois dernières années, la Régie a reçu un très grand nombre de demandes d'émission d'ordonnances dans les secteurs bovin et acéricole. Considérant le volume important d'affaires à traiter, la Régie a dû appliquer un mode de traitement particulier de ces dossiers afin de réduire les délais de traitement.

OBJECTIF 2 : Réduire le temps requis pour la production des décisions

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Mesure des délais de production des décisions	60 jours	49	33	22

OBJECTIF 3 : Réviser la grille de tarification afin d'assurer une meilleure adéquation entre le coût de revient des services et les ressources disponibles

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au budget de dépenses alloué en début d'année[20]	À déterminer après consultation	23 %	21 %	23 %

[20] L'indicateur a été reformulé de façon à exprimer les résultats sous forme de pourcentage.

AXE 4 : La qualité des services

OBJECTIF 1 : Maintenir un haut taux de satisfaction de la clientèle

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Taux de satisfaction mesuré par sondage	Maintenir le taux de satisfaction de 95 %	n. d.	n. d.	n. d.

OBJECTIF 2 : Saisir les opportunités de développer les services en ligne

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Nouveaux services disponibles en ligne	Tous les formulaires pouvant être complétés en ligne d'ici avril 2009	35 %	35 %	35 %

OBJECTIF 3 : Moderniser le site Internet de la Régie

Indicateur	Cible	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Mise en place d'un nouveau site[21]	D'ici avril 2007	Réalisé	Réalisé	Réalisé

[21] Réalisé en 2006-2007.

4.2 Le traitement des plaintes concernant les prix de détail du lait

La Régie a reçu 41 plaintes formulées par des consommateurs concernant les prix de détail minimums et maximums du lait fixés par le *Règlement sur les prix du lait de consommation* (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 206). Afin de vérifier le bien-fondé des plaintes et de s'assurer que les actions appropriées soient entreprises, la Régie a transmis ces plaintes au Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale et au Service d'inspection des aliments de la Ville de Montréal.

4.3 Les interventions de la Régie

Le tableau suivant résume le bilan des activités de la Régie lors des séances publiques et plénières.

Tableau 8 : Bilan des activités de la Régie lors des séances publiques et plénières de 2011 à 2014

Activités	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Séances publiques	66	63	38[22]
Séances plénières	42	41	46
Affaires inscrites au rôle	165	136	309
Affaires réglées avant décision	58	36	99
Conférences préparatoires	55	62	46
Conventions homologuées	128	168	107
Règlements approuvés	49	41	78
Demandes de révision de décisions	34	3	20
Enquêtes et ordonnances	63	12	165
Examens des intérêts commerciaux	2	39[23]	46[23]
Statuts de producteurs	1	1	0
Conciliations	2	2	10
Arbitrages par la Régie	4	6	0
Évaluations périodiques[24]	7	5	4
Avis concernant l'émission de permis d'usine laitière	29	33	51
Avis concernant l'émission de permis de transport de lait	2	9	5

[22] 120 demandes ont été traitées sans la tenue de séances publiques, ce qui explique la diminution du nombre de séances en 2013-2014.

[23] Ceux entendus en séances publiques et plénières. En 2013-2014, aucune séance publique n'a été tenue pour un examen des intérêts commerciaux.

[24] L'annexe 4 présente le calendrier de planification des évaluations périodiques pour la période 2010-2011 à 2013-2014.

4.4 Les analyses et les opérations

4.4.1 L'inspection des grains

La Régie délivre des permis d'achat et de classement des grains. Elle réalise l'inspection des installations des acheteurs de grains, arbitre les différends touchant la qualité des grains et assure la formation des classificateurs de grains.

Activités	2013-2014
Permis émis	315
Classement d'échantillons	390
Formation de préposés au classement[25]	105
Inspections effectuées[26]	528

[25] 87 personnes ont réussi l'examen du cours de base et 49 personnes ont réussi l'examen des cours complémentaires (blé de consommation humaine, canola, soja).

[26] Incluant l'inspection des équipements servant au classement des grains.

4.4.2 Le suivi des déclarations de vente de poussins et de dindonneaux

Dans le cadre de son rôle de surveillance, la Régie s'assure que les vendeurs de poussins et de dindonneaux produisent leurs déclarations de ventes lesquelles facilitent l'application du régime de contingentement de la production de poulets et de dindons.

Activités	2013-2014
Nombre de vendeurs	184
Nombre de rappels effectués	124
Nombre d'interventions	44

4.4.3 L'inspection des couvoiriers

Dans le cadre de son rôle de surveillance, la Régie s'assure que les couvoiriers respectent l'entente nationale concernant la vérification du nombre d'œufs d'incubation et poussins de poulet à chair produits. Les données déclarées par les cinq couvoiriers sont compilées par l'Institut de la statistique du Québec. L'exactitude des données a été vérifiée. Les documents présentant des corrections ont été amendés et remis à l'Institut de la statistique du Québec.

4.4.4 Les enquêtes

Une enquête administrative a été entamée en 2013-2014 en vue de vérifier le respect des conventions de mise en marché et des règlements en vigueur.

4.4.5 Les programmes de garantie de paiement

La Régie administre des programmes de garantie de paiement dans les secteurs du lait, des grains et des bovins. Ces programmes assurent le paiement aux producteurs des produits vendus.

Tableau 9 : Nombre et valeur des garanties en 2013-2014 pour les différents secteurs

Secteurs	Nombre	Valeur des garanties (M$)
Bovins et veaux d'embouche	46 acheteurs	6,1
Enchères d'animaux vivants	8 établissements	1,1
Grains	230 acheteurs	58,0
Lait	80 marchands	507,3

Pour tous les secteurs visés, aucune des réclamations adressées à la Régie n'a nécessité la réalisation des garanties.

4.4.6 La vérification des transactions laitières

La Régie a réalisé la vérification des transactions laitières pour les réceptions de 113 usines en 2013-2014. Les entreprises de transformation laitière qui fournissent leurs données par voie informatique ont accès au programme d'analyse de la Régie. Ce système facilite le paiement du lait aux producteurs.

4.5 Les exigences législatives et gouvernementales

4.5.1 La politique d'accès à l'égalité

La Régie s'est dotée d'une politique de dotation des emplois. Cette politique tient compte des objectifs prioritaires du gouvernement relatifs au rajeunissement et à la diversification de l'effectif. Au 31 mars 2014, l'effectif total régulier de la Régie est de 40 personnes incluant le personnel en préretraite complète.

Le taux de représentativité des communautés culturelles est de 10 %. La taille de l'organisation ne favorise toutefois pas l'atteinte des objectifs pour les autres groupes cibles qui sont actuellement peu représentés à la Régie.

Tableau 10 : Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	TOTAL
Nombre d'embauches de femmes	1	–	1	–	2
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	100 %	–	100 %	–	100 %

Tableau 11 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014

Régulier	Personnel d'encadrement et régisseuses	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	TOTAL
Représentativité en nombre	4	6	13	3	26
Pourcentage	36 %	46 %	100 %	100 %	65 %

Tableau 12 : Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014[27]

Statuts d'emploi	Embauche totale	Communautés culturelles	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Réguliers	1	0	–	0	0
Étudiants	1	1	–	1	100
Stagiaires	–	–	–	–	–

Tableau 13 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année[27]

Groupes cibles	2012 : Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible (taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total)	2013 : Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible (taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total)	2014 : Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible (taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total)
Communautés culturelles	4 (9,3 %)	5 (12,5 %)	4 (10,0 %)
Personnes handicapées	1 (2,3 %)	1 (2,5 %)	1 (2,5 %)

Tableau 14 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014[27]

Groupes cibles	Personnel d'encadrement Régisseur en nombre (%)	Personnel professionnel en nombre (%)	Personnel technicien en nombre (%)	Personnel de bureau en nombre (%)	Total en nombre (%)
Communautés culturelles	1 (9 %)	2 (15 %)	0 (0 %)	1 (33 %)	4 (10 %)
Personnes handicapées	–	1 (8 %)	–	–	1 (3 %)

[27] Aucun membre de la communauté anglophone et/ou autochtone et aucun employé appartenant aux catégories agent de la paix et ouvrier.

4.5.2 La protection des renseignements personnels

Le secrétaire de la Régie agit comme responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). La Régie dispose d'une politique de destruction des renseignements, registres, logiciels et systèmes d'exploitation emmagasinés sur support informatique ainsi que d'une politique interne sur la sécurité informatique. Elle établit des règles d'éthique relatives à l'utilisation du courriel et des services Internet.

La Régie n'a enregistré aucune plainte à ce sujet et aucun incident de sécurité n'est survenu au cours de l'année.

4.5.3 L'accès à l'information

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), la Régie a mis en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et a diffusé sur son site Internet la plupart des documents et informations visés à la section III de ce règlement. Certains travaux seront effectués au cours du prochain exercice dans le but de satisfaire aux exigences du règlement.

De par son mandat et ses règles de procédure, la Régie répond à de nombreuses demandes de fourniture de documents et de renseignements de la part des personnes directement intéressées par les affaires qui sont portées à son attention. Ces demandes ne sont pas comptabilisées comme des demandes d'accès faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Trois demandes de documents ou de renseignements ont été reçues à la Régie en vertu de cette loi par des personnes non directement intéressées par une affaire. Une demande a été refusée par la Régie et fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

4.5.4 La politique linguistique

La Régie applique la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française.

La Régie priorise les communications en français. Elle s'assure de la qualité de la langue française dans toutes ses communications, y compris dans les technologies de l'information.

4.5.5 L'éthique et la déontologie

Les règles d'éthique et de déontologie, adoptées le 29 novembre 2011 (Annexe 5), rappellent le devoir d'impartialité, d'intégrité et d'indépendance exigé de chacun des régisseurs. Ces règles sont publiées sur le site Internet de la Régie.

4.5.6 Le développement durable

Conformément à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), la Régie a élaboré son plan d'action de développement durable. Ce plan d'action contribue à cinq des objectifs gouvernementaux établis dans la Stratégie gouvernementale 2008-2013 et s'inscrit dans le cadre des fonctions non juridictionnelles de la Régie. Ce plan est prolongé jusqu'en 2014-2015.

La Régie a participé à l'ensemble des activités organisées par le Bureau de coordination du développement durable pour la mise en œuvre de son plan annuel de gestion environnementale.

La Régie a continué en 2013-2014 à poser des gestes écoresponsables contribuant à l'atteinte des objectifs contenus dans son plan d'action de développement durable et dans son plan annuel de gestion environnementale. Ainsi, elle a maintenu les systèmes de gestion des matières résiduelles, de filtration au charbon de l'eau du robinet et d'organisation de séances (plénières et publiques) par visioconférence. Par ailleurs, la Régie a poursuivi auprès de son personnel une sensibilisation aux principes du développement durable.

Le sommaire des activités de développement durable se retrouve à l'Annexe 6.

4.5.7 Le suivi du rapport du Vérificateur général

La Régie n'a fait l'objet d'aucune recommandation du Vérificateur général depuis 2001-2002.

5e partie

États financiers du Fonds d'assurance garantie

administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2014

Préambule

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec administre le Fonds d'assurance garantie constitué en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Elle produit chaque année le bilan ainsi que l'état des résultats et du solde du Fonds.

Au cours des années antérieures, à la demande de la Régie, le Vérificateur général a procédé à la vérification de ses états financiers. Toutefois, depuis 2008, l'introduction des nouvelles normes de vérification a exigé une reddition de comptes de plus en plus complexe qui dépasse largement les besoins de la Régie quant à son obligation d'assurer la conformité des états financiers du Fonds.

Puisque la Loi ne comporte aucune obligation de produire des états financiers vérifiés et considérant que les sommes versées dans ce fonds sont administrées par la Caisse de dépôt et placement du Québec et que peu de transactions ont cours chaque année, la Régie a déterminé qu'à moins de circonstances le nécessitant, il n'était plus requis de faire intervenir le Vérificateur général.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE

RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014

	2014 Non audité	**2013** Non audité
PRODUITS	$	$
Primes	94 037	91 421
Revenus nets de placements (note 3)	280 702	330 230
	374 739	**421 651**
CHARGES	$	$
Honoraires de vérification	0	0
Frais bancaires	111	90
	111	**90**
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	374 628	421 561
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	7 475 233	7 053 672
SOLDE DU FONDS À LA FIN	**7 849 861**	**7 475 233**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE GARANTIE
BILAN AU 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIF	$	$
Encaisse	5 231	4 229
Créances	76 589	78 223
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	50 406	61 467
Dépôts à participation (note 4)	7 717 635	7 331 314
	7 849 861	**7 475 233**
PASSIF	$	$
Primes et droits perçus d'avances	0	0
Charges à payer	0	0
SOLDE DU FONDS	7 849 861	7 475 233
	7 849 861	**7 475 233**

CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LA RÉGIE

Françoise Gauthier, présidente

Marie-Pierre Bétournay, secrétaire par intérim

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014

1. Constitution et objet

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourrait devoir un marchand de lait aux producteurs ou à l'organisme chargé d'administrer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. Conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'administrer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Au 31 mars 2014, une créance en attente de règlement se retrouve parmi les actifs du Fonds d'assurance garantie.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value durable.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles sont exigibles, lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu à l'exception des honoraires de vérification et des frais bancaires.

Instruments financiers

La Régie, à titre d'administrateur du Fonds d'assurance garantie, continue d'appliquer le chapitre 3860 Instruments financiers – information à fournir et présentation. Ainsi, la Régie a fait le choix, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 - Résultat étendu, 3855 - Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, 3862 - Instruments financiers - information à fournir et 3863 - Instruments financiers - présentation.

3. Revenus nets de placements

Les données présentées ci-après ont été fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

	2014	2013
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	$	$
Dépôts à participation	279 958	329 950
Dépôt à vue	302	280
Autres revenus : revenus d'intérêts	442	0
	280 702	**330 230**

4. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2014	2013
Nombre d'unités	8 435	8 060
Juste valeur par unité	1 013 $	1 004 $
Coût d'acquisition des unités	7 741 854 $	7 367 228 $
Juste valeur des unités	8 545 893 $	8 089 161 $

Au 31 mars 2014, aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice étant donné que la direction de la Régie considère que la baisse de la valeur marchande des dépôts à participation n'est pas permanente.

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers et bancaires

La Caisse a constitué un portefeuille spécialisé de billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (772) le 1er janvier 2010. C'est une caisse commune dans laquelle sont regroupés tous les billets à terme adossés à des actifs détenus.

Billets à terme adossés à des actifs et instruments financiers qui s'y rattachent

Au 31 mars 2014, la juste valeur des dépôts à participation du Fonds particulier 329 inclut la juste valeur des placements détenus dans des billets à terme adossés à des actifs dans le portefeuille spécialisé. Cette juste valeur a été établie par la Caisse à l'aide de différentes techniques d'évaluation qu'elle juge appropriées dans les circonstances.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées « véhicules d'actifs-cadres » ou « VAC ». Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que des créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

La Caisse a recours à des instruments financiers dérivés tels que des trocs de taux d'intérêt et de défaillance de crédit dans le but de procurer une couverture économique afin de réduire le risque de perte inhérent à une fluctuation de la juste valeur des BTAA, ainsi que d'éventuels appels de garantie. Les trocs de défaillance de crédit ont été financés par la contrepartie concernée. Le remboursement de cet emprunt est lié aux flux monétaires issus des remboursements de certains placements de VAC 1 et des instruments financiers dérivés s'y rattachant.

Effet sur les résultats du Fonds particulier 329

Au 31 mars 2014, la juste valeur des placements en BTAA détenus par le Fonds particulier 329 par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA est de 54 710 $ (562 079 $ en 2013) pour un investissement de 56 461 $ (623 252 $ en 2013).

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans les états financiers, la Caisse mentionne également des éventualités découlant de garanties qu'elle a émises. La quote-part de ces garanties attribuée au Fonds particulier 329 s'élève à 242 $ (8 948 $ en 2013).

5. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue et des frais à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance. La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 4.

6. Cautionnement par police d'assurance

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur du lait acheté ou reçu directement de producteurs au cours des soixante jours précédant immédiatement la date de l'annulation du cautionnement ou de son expiration.

La valeur des cautionnements en vigueur au 31 mars 2014 est de 507 M$ (494 M$ en 2013). Cette valeur a été établie en fonction du total des deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème de l'année financière précédente pour l'ensemble des marchands pour lesquels un cautionnement a été émis au cours de l'exercice par la Régie.

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie peut exiger des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2014 totalise 1,4 M$ (1,5 M$ en 2013).

7. États financiers non audités

Les états financiers du Fonds d'assurance garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'année se terminant le 31 mars 2014, n'ont pas été audités. Cependant, la Régie a appliqué les mêmes principes comptables qu'en 2010-2011.

ANNEXE 1

Les centres de service

La Régie a ses bureaux aux adresses suivantes :

201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873-4024
Télécopieur : 514 873-3984
Courriel : rmaaqc@rmaaq.gouv.qc.ca

1400, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 838-5600
Télécopieur : 418 833-8627

Autres bureaux

Aux fins de l'application du *Règlement sur la mise en marché des grains* (RLRQ, chapitre M-35.1, r.174), la Régie a des représentants en poste à son bureau de Lévis ainsi qu'aux centres de service suivants :

1355, rue Johnson Ouest , bureau 3300*
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530, poste 6115
Télécopieur : 450 778-1498

460, boulevard Louis-Fréchette*
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : 819 293-8501, poste 4445
Télécopieur : 819 293-8446

* *Ces bureaux sont à la même adresse que ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.*

L'adresse du site Internet de la Régie est la suivante : **www.rmaaq.gouv.qc.ca**

ANNEXE 2

Plan d'organisation administrative au 31 mars 2014

PRÉSIDENTE
Françoise Gauthier

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE
Diane Bélanger, *adjointe exécutive*
Suzie Durand, *adjointe administrative*
Guylaine Rouleau, *adjointe administrative p. i.* [28]
Sylvie Thibodeau, *responsable administrative*

RÉGISSEURS
Françoise Gauthier, *présidente*
Gaétan Busque, *vice-président*
France Dionne, *vice-présidente*
Gilles Hains, *vice-président*
Benoît Harvey, *régisseur supplémentaire*
Louise Cobetto, *régisseuse*
Louis-Philippe Paquin, *régisseur*
Daniel Diorio, *régisseur*
André Rivet, *régisseur*

DIRECTION DES ANALYSES ET DES OPÉRATIONS
Éric Andriamanjay, *directeur*

AFFAIRES JURIDIQUES
Marie-Pierre Bétournay, *conseillère juridique*
Sylvie Dupuis, *conseillère juridique*
Martine Veilleux, *conseillère juridique*

SECRÉTARIAT
Éric Andriamanjay, *secrétaire par intérim*
Brigitte Hains, *agente de secrétariat*
Karine Jarry, *maître des rôles*
Souad Khattabi, *agente de secrétariat*
Diane Labrosse, *tech. en administration*
Sylvie Séguin, *tech. en administration*

PLANIFICATION ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES
Jaafar Bouanane, *agent de recherche*
Évelyne Martel, *agente de recherche*
Patrick Monsengo Watoy, *agent de recherche*
Normand Roy, *agent de recherche*
Marie-Claude Sirois, *agente de recherche*

NORMALISATION DES GRAINS
Marcel Frenette, *chef d'équipe*
Katy Cinq-Mars, *inspectrice*
Annie Delaunais, *inspectrice*
Diane Dubuc, *tech. en administration*
Maryse Lacroix, *inspectrice*
Martine Lapointe, *inspectrice*

SERVICES À LA GESTION
Louis-Philippe Gauthier, *analyste en informatique*
Robert Pelletier, *agent de gestion financière*

VÉRIFICATION ET ENQUÊTES
Josiane Allard, *agente vérificatrice*
Miguel Alonso, *agent de gestion financière*
Sylvie Fortier, *agente vérificatrice*
Marie-Claude Fortin, *agente vérificatrice*

[28] Employée en préretraite complète.

ANNEXE 3

Répartition des activités de la Régie par plan conjoint

Plans conjoints (RLRQ, chapitre M-35.1)	Affaires inscrites au rôle			Enquêtes et ordonnances			Arbitrages de différends et autres litiges[30]		
Années	**2011**	**2012**	**2013**	**2011**	**2012**	**2013**	**2011**	**2012**	**2013**
Acéricole	20	33	43	3	1	4	3	5	3
Agneaux et moutons	2	3	2						1
Bleuets	2		1	1	1			1	
Bois	10	4	8	2	1	4			
Bovins	46	47	194	42	3	153	1		1
Chèvres	1	3					1	1	
Crabe des neiges de la zone 16	2	4			1			2	
Crevette de la ville de Gaspé			1						
Cultures commerciales	6	1							
Flétan du Groenland		1							1
Fruits et légumes			2						
Homard des Îles-de-la-Madeleine	1								
Lait	49	28	28	3	3	1	23	24	10
Lapins	1	2	1						
Œufs de consommation	5		1				3		
Œufs d'incubation									
Pommes		1							
Pommes de terre	2	2	3	2					
Porcs	2	1	3						
Poulettes		2							
Volailles	13	4	21	10	2	3	6		3
Chambre de coordination (fraises et framboises)	1								
Autres activités en vertu du chapitre P-28	2		1						
RMAAQ (général)									
TOTAL	**165**	**136**	**309**	**63**	**12**	**165**	**37**	**33**	**19**

[30] Inclut les exemptions de l'application de règlements.

Plans conjoints (RLRQ, chapitre M-35.1)	Examens d'intérêts commerciaux			Évaluations périodiques			Conventions homologuées			Règlements		
Années	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Acéricole				1					5	2		5
Agneaux et moutons							3	4	2		1	3
Bleuets				1			5	7	7	1		
Bois				4	3	3	91	125	71	8	4	21
Bovins							2	6	2	6		4
Chèvres				1				1			2	
Crabe des neiges de la zone 16							9			1		2
Crevette de la ville de Gaspé							1	1	1			
Cultures commerciales							4	2	1	2	4	3
Flétan du Groenland								1				1
Fruits et légumes							1	2	2		1	
Homard des Îles-de-la-Madeleine				1	1							
Lait							5	7	6	5	6	7
Lapins	1						1	6	2	2	1	2
Œufs de consommation								2	1	5	9	3
Œufs d'incubation										2		3
Pommes							2	1	1	1		
Pommes de terre						1	3	3	1			
Porcs	1	1					1		3	4		10
Poulettes										1	4	3
Volailles					1				2	2	5	7
Chambre de coordination (fraises et framboises)										1	1	
Autres activités en vertu du chapitre P-28											3	2
RMAAQ (général)										6		2
TOTAL	**2**	**1**	**0**	**8**	**5**	**4**	**128**	**168**	**107**	**49**	**41**	**78**

ANNEXE 4

Évaluations périodiques planifiées et réalisées de 2010-2011 à 2013-2014

Plans conjoints / Secteurs agricoles	2010-2011 : Date de séance	2010-2011 : Réalisée	2011-2012 : Date de séance	2011-2012 : Réalisée
Acéricole			2011-12-15	2012-03-07
Agneaux et moutons				
Bleuets	2011-02-23	2011-02-23		2011-06-03
Bovins	2010-11-10	2011-02-01		
Chèvres			2011-11-28	2012-01-13
Cultures commerciales		2010-04-09		
Lait		2010-07-29		
Lapins	2010-06-17	2010-10-06		
Légumes de transformation		2010-08-02		
Œufs de consommation				
Œufs d'incubation	2010-06-28	2010-09-28		
Pommes		2010-06-29		
Pommes de terre				
Porcs	2010-09-15	2010-12-14		
Poulettes				
Volailles			2012-03-29	
Secteur du bois				
Abitibi-Témiscamingue	2011-02-24			2011-04-26
Bas-Saint-Laurent				
Beauce				
Centre-du-Québec				
Côte-du-Sud				
Estrie				
Gaspésie				
Gatineau	2010-08-27	2010-12-14		
Labelle	2010-09-15	2010-11-29		
Mauricie				
Sud-Ouest du Québec			2011-09-14	2011-11-18
Pontiac		2011-03-17		2011-05-27
Région de Québec				
Saguenay- Lac-Saint-Jean			2012-02-23	
Plants forestiers			2011-06-29	2011-08-23
Secteur de la pêche				
Crabe des neiges de la zone 16				
Crevette de la ville de Gaspé	2010-11-25	2011-01-14		
Flétan du Groenland				
Homard des Îles-de-la-Madeleine			2012-03-15	

Plans conjoints / Secteurs agricoles	2012-2013 : Date de séance	2012-2013 : Réalisée	2013-2014 : Date de séance	2013-2014 : Réalisée
Acéricole				
Agneaux et moutons			2014-02-14	
Bleuets				
Bovins				
Chèvres				
Cultures commerciales				
Lait				
Lapins				
Légumes de transformation				
Œufs de consommation				
Œufs d'incubation				
Pommes				
Pommes de terre			2013-11-01	2014-01-07
Porcs				
Poulettes				
Volailles		2012-05-22		
Secteur du bois				
Abitibi-Témiscamingue				
Bas-Saint-Laurent	2012-05-15	2012-07-20		
Beauce	2013-03-20			2013-06-18
Centre-du-Québec				
Côte-du-Sud	2013-03-19			2013-06-21
Estrie				
Gaspésie	2012-05-16	2012-07-11		
Gatineau				
Labelle				
Mauricie				
Sud-Ouest du Québec				
Pontiac				
Région de Québec	2013-03-28			2013-06-28
Saguenay–Lac-Saint-Jean		2012-05-23		
Plants forestiers				
Secteur de la pêche				
Crabe des neiges de la zone 16				
Crevette de la ville de Gaspé				
Flétan du Groenland				
Homard des Îles-de-la-Madeleine		2012-05-22		

ANNEXE 5

Règles d'éthique et de déontologie de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

I-PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTHIQUE

1. Les présentes règles visent à encadrer la conduite des régisseurs, à préserver leur impartialité, leur intégrité et leur indépendance et à assurer la confiance des personnes intéressées dans l'exercice des fonctions de la Régie et du public.

   Ces règles s'ajoutent à l'obligation faite aux régisseurs de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30) et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1). En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2. Le régisseur exerce ses fonctions dans l'intérêt public en tenant compte de la mission de la Régie et en faisant appel à la connaissance institutionnelle de celle-ci.

II-RÈGLES DE CONDUITE ET DEVOIRS DES RÉGISSEURS

3. Le régisseur exerce ses fonctions avec intégrité, loyauté, réserve et efficacité.
4. Le régisseur agit et doit paraître agir de manière impartiale, objective et non préjugée.
5. Le régisseur exerce ses fonctions en toute indépendance. Il demeure à l'abri de toute influence qui ne respecte pas ce principe fondamental.
6. Le régisseur donne à chaque administré la possibilité de faire valoir pleinement ses observations, sous réserve des règles de droit et de procédure applicables. Son comportement vise à ce que la séance soit tenue simplement et avec courtoisie afin de favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
7. Le régisseur rend ses décisions avec diligence et recherche la cohérence décisionnelle afin d'assurer à tous les administrés un traitement équitable.
8. Le régisseur agit en collégialité et apporte le soutien approprié à ses collègues, dans le respect des compétences particulières de chacun.
9. Le régisseur vise l'excellence et prend les mesures nécessaires pour maintenir sa compétence professionnelle et les habiletés nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
10. Le régisseur est tenu à la discrétion sur les informations obtenues dans l'exercice de ses fonctions. Il s'abstient de divulguer, durant et après la cessation de ses fonctions, une information qui a un caractère confidentiel.
11. Le régisseur s'exprime par décision et respecte le secret du délibéré.
12. À son entrée en fonction, le régisseur prête serment en ces termes: Je (nom) affirme solennellement que j'exercerai et accomplirai impartialement et honnêtement, au meilleur de ma capacité et de mes connaissances, les pouvoirs et les devoirs de mes fonctions.

III - SITUATIONS ET ACTIVITÉS INCOMPATIBLES

13. Le régisseur évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et celui de sa fonction.
14. Le régisseur s'abstient de tout comportement susceptible de porter atteinte à la dignité de ses fonctions ou de discréditer la Régie. Il évite également de se placer dans une situation qui compromettrait l'exercice utile de ses fonctions.
15. Le régisseur fait preuve de neutralité politique et ne se livre à aucune activité ou participation politique partisane aux niveaux fédéral, provincial, municipal et scolaire.

16. Le régisseur ne peut participer ni appuyer un groupe de pression dont les objectifs ou les activités touchent les matières relevant de la compétence de la Régie.
17. Le président de la Régie est l'autorité compétente pour agir à l'égard des présentes règles. Il reçoit et traite les plaintes portées en vertu de celles-ci.

IV-ENTRÉE EN VIGUEUR

18. Les présentes règles remplacent les Règles d'éthique et de déontologie entrées en vigueur le 30 mai 2000, à compter du 29 novembre 2011.

ANNEXE 6

Modalités de la reddition de comptes en matière de développement durable

Objectif gouvernemental
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel
Informer et sensibiliser le personnel de la Régie aux concepts et principes de développement durable

ACTION
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Indicateur	Cible	Geste	Résultat 2013-2014
Le taux d'employés et employées rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	80 % du personnel de la Régie d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Réaliser diverses activités de sensibilisation et de formation au développement durable auprès du personnel de la Régie	1 activité réalisée

Objectif gouvernemental
Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectifs organisationnels
Vérifier si la Régie peut intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans l'application de la Loi

Favoriser la concertation et le partenariat afin de réduire le nombre de litiges

ANNEXE 6 *(suite)*

ACTIONS
Réaliser une étude portant sur la possibilité de prendre en compte les principes de développement durable dans l'application de la Loi

Initier des échanges entre les intervenants afin de prévenir les difficultés pouvant survenir dans la mise en marché

Privilégier les méthodes alternatives de règlements des différends

Indicateurs	Cibles	Gestes	Suivi
1-Produire un document d'analyse	Étude produite avant le 31 mars 2011	Réaliser une étude	Annulé
2-Nombre de rencontres administratives initiées par la Régie	Deux rencontres administratives par année	La Régie initiera des rencontres administratives avec les intervenants en vue d'en arriver à des solutions durables	0
3-Nombre de litiges soumis à la conciliation	20 % des litiges soumis à la conciliation	Privilégier la tenue de scéances de conciliation	90 %
4-Nombre de litiges réglés avant la tenue d'une séance publique	15 % des litiges réglés avant la tenue d'une séance publique	Privilégier la négociation raisonnée et le recours à la conciliation	32 %

Objectif gouvernemental
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables à la Régie

ACTION
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur	Cibles	Gestes	Suivi
État d'avancement de la mise en œuvre à la Régie d'un cadre de gestion environnementale et de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables	Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011	Élaborer un cadre de gestion environnementale	Réalisé
	2 nouvelles mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux en gestion environnementale ou pratiques d'acquisitions écoresponsables	Utiliser le système de visioconférence avec plusieurs intervenants extérieurs	Réalisé
		Poursuivre les ententes de services administratifs avec des partenaires gouvernementaux	Réalisé
		Poursuivre et mettre en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables	Réalisé

Objectif gouvernemental
Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits dans une perspective de développement durable

Objectif organisationnel
Favoriser l'amélioration de l'efficacité du cadre réglementaire et conventionnel

Réduire les contraintes et les coûts pour tous les intervenants concernés

ANNEXE 6 *(suite)*

ACTION
Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif avec les offices et les inscrire dans un processus continu

Indicateur	Cible	Geste	Suivi
Nombre d'offices ayant complété la révision de leur réglementation par année	Révision complétée pour les 34 offices d'ici le 31 mars 2013	Supporter les offices de producteurs dans les travaux d'allègement réglementaire et administratif	En continu

Objectif gouvernemental
Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Objectif organisationnel
Favoriser le développement des compétences du personnel de la Régie et assurer une relève adéquate

ACTION
Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement des compétences et permettant d'assurer une relève adéquate

Indicateur	Cible	Gestes	Suivi
Nombre d'employés ayant bénéficié de mesures	Tout nouvel employé aura bénéficié d'une formation sur mesure	Identifier les besoins de formation pour chaque employé	En continu
		Lorsque possible, assurer le doublage des emplois lors du remplacement par un nouvel employé	En continu
		Déterminer des moyens de faciliter l'acquisition et le transfert des connaissances à l'intérieur des équipes de travail	Débuté

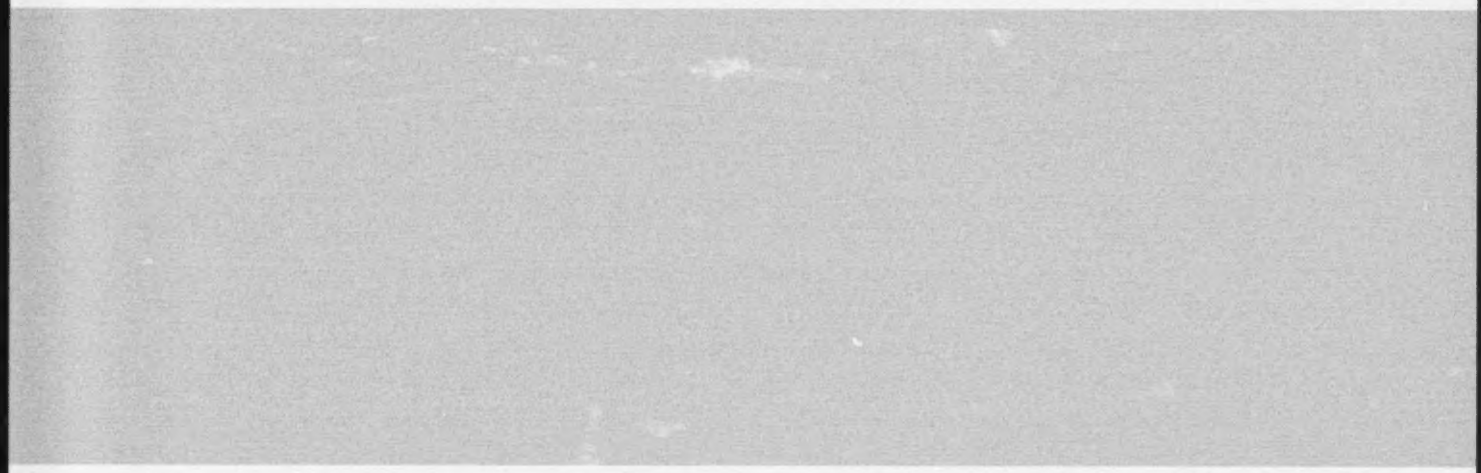

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires
Québec